

agement aux machinistes, peut être regardé encore comme très-avantageux.

La moyenne de coal consommé par mille en Belgique, était au commencement de l'année 1844, de 15 à 17 livres des Pays-Bas; cependant, on est parvenu, au moyen de primes accordées aux machinistes à réduire cette quantité à 12 et 13 kilogrammes.

Ces primes accordées maintenant aux machinistes et aux maîtres-ouvriers seront sans aucun doute d'un heureux résultat pour la consommation du coal, et, bien que les locomotives que nous employons soient plus lourdes que celles dont on se sert en Belgique, et qu'en outre les nôtres ne fonctionnent pas avec expansion, on se flatte néanmoins de pouvoir, sous ce rapport aussi, tenir le pas avec les chemins de fer belges et autres.

§ 34. Voitures. MM. Eijen et S. Piek ont successivement livré pour le service du chemin de fer rhénan :

- 14 voitures de 1^{re} classe.
- 16 " " 2^e " "
- 40 " " 3^e " "
- 7 waggons à bagages.
- 20 " " marchandises.
- 3 " " chevaux.
- 5 " " bétail.
- 6 " " voitures.

24 essieux de réserve, ainsi que bon nombre de roues, ressorts, etc., que l'on tient également en réserve.

Une partie de ces voitures qui n'ont pas encore servi, sont destinées pour la station d'Arnhem; toutes les voitures sont à 6 roues.

Un tableau séparé contient la distance que chaque voiture a parcourue, nous en donnons ici les résultats.

Voitures de 1 ^{re} classe	126,120 milles Néerl.
" " 2 ^e " "	165,591 " "
" " 3 ^e " "	290,495 " "
" " bagages	98,346 " "
" " marchandises	17,208 " "
" " chevaux	540 " "
Total.	698,200 milles Néerl.

§ 35. Nombre de voitures par convois. En divisant ce nombre de milles par le nombre des convois et la moyenne de longueur parcourue :

$$\frac{698,200}{24,40 \times 58,3} = 71$$

on voit que la moyenne du nombre des voitures de chaque convoi a été de 7 à 8.

§ 43. Personnel. On comprend naturellement qu'une entreprise aussi grande que celle de l'exploitation d'un chemin de fer, exige un personnel assez nombreux, dont la grande activité et le zèle infatigable seuls peuvent donner d'heureux résultats.

C'est donc pour l'ingénieur-directeur un devoir bien doux à remplir, que de pouvoir indiquer, à l'exception d'un seul employé, dont la conduite ne méritait aucun ménagement, tout le personnel qui se trouve sous ses ordres, à rivaliser de zèle, afin de coopérer autant que possible à mener à bonne fin l'entreprise du chemin de fer rhénan.

Si les résultats obtenus pendant la première année d'exploitation sont avantageux sous le rapport financier et relativement au matériel, on doit les attribuer en grande partie aux soins assidus du savant mécanicien-ingénieur M. H. A. Bake, aux louables efforts de l'ingénieur-adjoint, M. J. W. Bake et de l'inspecteur en chef M. W. C. Timmerman ainsi qu'au rare esprit d'ordre avec lequel M. Schanze s'est acquitté des fonctions de directeur des ateliers; en un mot, à l'énergie coopération dont tous les employés ont fait preuve en remplissant consciencieusement les fonctions que la direction leur a confiées.

§ 44. Avenir. Les résultats que l'exploitation du chemin de fer a fournis pendant la première année, sous le rapport financier, ont surpassé l'attente que l'on en avait conçue au commencement, par suite de l'expérience faite sur le chemin de fer d'Amsterdam à Eu Haze. Si l'achèvement de la route jusqu'à Arnhem et sa jonction au chemin de fer prussien se font sous d'aussi heureux auspices, on peut s'adonner à l'espoir de voir

en peu d'années, et sous les divers aspects que nous venons d'exposer, les routes ferrées de la Néerlande soutenir avec succès toute comparaison avec les principaux chemins de fer étrangers.

Affaires de France.

Nous avons rapporté hier qu'un fait grave s'était passé à l'occasion du vote sur la prise en considération de la proposition de M. Vivien, relative aux annonces judiciaires; que plusieurs députés, au moment où ils déposaient leurs bulletins dans l'urne, ont été accueillis par des réclamations et des cris de désapprobation et que les tribunes mêmes se sont mêlées à ces manifestations contraires aux droits et à la dignité de la chambre. Voici les réflexions que cet événement inspire au journal français le *Globe* :

« L'événement de la séance d'aujourd'hui, à la chambre des députés, a été moins encore le rejet, à 37 voix de majorité, de la proposition de M. Vivien, qu'une noble et ferme allocution adressée à la chambre par M. Dufaure, occupant le fauteuil de la présidence. Pendant le vote par division, des murmures et des approbations partis de la salle et de certaines tribunes avaient accueilli le vote de quelques députés et attiré tous les hommes sages. Voici l'allocution de M. Dufaure : « Je ne laisserai pas dépouiller le scrutin sans présenter une observation pour laquelle je n'ai pas voulu interrompre le vote, mais que je crois du devoir du président de faire entendre. Il est arrivé que plusieurs de nos collègues, au moment où ils déposaient leur vote, ont été accueillis par des réclamations ou des cris d'approbation. Ni l'un ni l'autre ne conviennent à la dignité de la chambre. »

« Lorsque la chambre a décidé que le vote serait public, elle a voulu que chacun de ses membres pût répondre de ses votes devant ses collègues et devant le pays; mais elle n'a pas voulu qu'aucun d'eux pût être, au moment solennel où il exerce son droit, accueilli par des acclamations ou par des murmures qui pourraient, dans certains cas, être une atteinte à la liberté du vote. »

« Il est arrivé aujourd'hui que ce fait s'est étendu jusqu'à quelques tribunes. En ce moment, le président avait quitté le fauteuil pour déposer son vote; sans quoi, je prie la chambre d'être bien assurée qu'il eût fait immédiatement évacuer ces tribunes. »

« L'événement d'aujourd'hui a montré dans quel but l'opposition a demandé et fait établir le vote public: c'était pour organiser un système d'intimidation contre les députés calmes et faibles et mettre la terreur à la place de la conviction. L'événement d'aujourd'hui fait suite à la proscription dont M. Billault menaçait le parti conservateur. On a commencé par des murmures, on continuera par des huées, et l'on finira par la lanterne. »

« Il y a dans les hommes et dans les événements une déduction logique à laquelle il n'est au pouvoir de personne de se soustraire. Tout principe même a sa conséquence, quelle qu'elle soit, bonne ou mauvaise, ridicule ou sanglante. Aujourd'hui il ne s'agit pas d'une proposition judiciaire, et toutes les tribunes étaient garnies. Changez ces conditions: supposez un vote politique sur une loi politique, fondamentale, irritante; supposez les tribunes encombrées de spectateurs agités et exaltés par la discussion, et demandez-vous si l'on n'eût pas vu renaître ces mêmes affreuses de la convention dans lesquelles les horribles tricotées dominaient l'esprit des assemblées. Voilà le vote public avec des débats qui ont cinq ou six cents étrangers comme les nôtres, dans un pays aussi accessible aux exagérations politiques que la France. La sévère allocution de M. Dufaure a été applaudie de tous les hommes sages; à la première occasion solennelle, elle sera oubliée. On le verra. »

« Au point de vue de nos institutions, nous déplorons le vote public, parce qu'il introduit dans la chambre l'influence et l'autorité de la rue. Il y a des occasions graves et périlleuses dans lesquelles les institutions du pays sont en question, dans lesquelles, par conséquent, il faudrait un surcroît de modération, de sagesse et de libre arbitre de la part des députés; eh bien! en ces occasions-là les passions extérieures envahiront les tribunes et s'imposeront à l'assemblée. On pourra, dira-t-on, demander le scrutin secret. On le pourra? Oui, mais

on ne l'osera pas, et tout sera perdu en une séance. La séance d'aujourd'hui doit faire sérieusement réfléchir tous les hommes sincères. Ils ont vu poindre la tyrannie de la rue, la tyrannie adominable de toutes et la plus insupportable. Nous savons bien qu'on peut compter sur leur courage; mais les plus grands courages ont des limites tandis que les violences révolutionnaires n'en ont pas. »

Le *Courrier Français* après avoir fait remarquer que de journaux seulement gardent le silence sur le projet d'armement de Paris, les journaux de M. Guizot et celui de M. Thiers, *Débats* et le *Constitutionnel*, publient les remarques suivantes :

Le silence du journal de M. Thiers sur l'armement de Paris fait sensation, et on se demande :

1^o Si M. Thiers serait disposé à voter avec M. Guizot sept à dix-huit millions pour l'embellissement des fortifications — faiblesse de père laissant doter par son ennemi une bien aimée;

2^o Si M. Thiers tâche à faire du projet ministériel une plaie pour son avènement, et de l'armement de Paris, impossible à Guizot, une condition de sa rentrée aux affaires.

A ce sujet, on se rappelle que, lors du vote de la loi de régence, M. Thiers, redevenu possible, fut invité à se tenir prêt à remplacer le ministère auquel il venait de prêter appui. Le président du 1^{er} mars se hâta de convoquer ses amis et distilla les postes élevés de son administration; cela fut prompt et était prêt. L'événement montra que son zèle avait égale candeur.

Et delà on conclut que M. Thiers ne s'exposerait pas une seconde fois à tirer les marrons du feu dans l'intérêt du 29 bre. L'expérience est perdue pour le vulgaire, elle profite habiles.

Quoi qu'il en soit, ce silence intrigue beaucoup de gens. « Est-il convenable, dit-on, qu'un chef de parti se tienne abstrait dans une question qui émeut tout le pays? C'est politique de muet et d'écoute, si maladroite en apparence qu'elle doit être un chef-d'œuvre de dextérité, et à l'heure même elle pas trop adroite? N'y a-t-il pas lieu d'appréhender entre les deux fractions de la gauche une scission dont le résultat se ferait les mains? Ne serait-ce pas aussi l'indice d'une secrète disposition de M. Thiers à se passer du centre de la gauche s'il arrivait au pouvoir? Voilà ce qu'on craint avec une certaine anxiété, tandis que d'autres gens nous disent d'un ton mystérieux : « Pas un mot... soyez tranquilles... vous verrez plus tard... chut! »

Et voici le mot de cette énigme. L'honorable M. Thiers, que l'on assure, aurait compris que M. Guizot lui tendait un piège pour le séparer de la gauche ou du château, pour être mal en cour ou mal dans l'opinion. Dès lors, très résolu à repousser l'armement de Paris, il fait le mort, l'ennemi dans une complète incertitude. Au jour décisif, masquera ses batteries et se mettra en mouvement; c'est belle campagne qui se prépare. Nous rapportons, nous fantasquons pas.

Pour nous, nous sommes sans inquiétude, sans curiosité même, c'est faiblesse. Pourquoi troublerions-nous nos maîtres? M. Thiers parlait après tout le monde pour être de Paris et pour s'il y perd quelque crédit, ce n'est pas notre affaire; s'il parle autrement que nous, ne se prononcera-t-il pas toujours assez tôt pour sa popularité?

On lit à ce même sujet dans le *Siccle* :

« La demande de dix-sept millions et demi pour l'armement des fortifications de Paris est un fait aussi inexplicable qu'il était inattendu. »

« Quoi! voilà un ministère qui déclare vivre en bonne intelligence, si ce n'est dans une intimité cordiale avec toutes puissances; il prétend avoir réconcilié la France avec l'Europe et contre ces nouveaux amis que sa sagesse vient de nous donner; il nous demande des mesures de défense! il se vante de nous avoir fortifiés par le système de paix à tout prix, et il nous demande d'alarme! Quelle étrange inconséquence! »

« On a consenti, il est vrai, à faire construire les fortifications de Paris, mais on les a votées dans un moment de crise, en réponse à des menaces qu'il fallait braver. Et d'ailleurs, on demandait un travail de plusieurs années qu'il était reux d'ajourner; mais aujourd'hui la mesure proposée

qu'on sût d'avance où était sa compagnie; mais il ne pouvait croire ce qu'il venait d'entendre du lieutenant Simon, et c'était là une nouvelle qu'il ignorait complètement. L'oreiller continua :

« Je vous ai dit, messieurs, que j'étais prêt à vous raconter ce qui a été résolu devant vous. L'association compte sur vous tous; elle a pour gages vos votes passés, et je puis le répéter pour la sûreté générale, il n'est pas un de vous qui ne soit un homme qui n'ait exposé sa vie ou sa fortune pour la cause que nous défendons, il n'en est pas un qui ne soit prêt à lui faire le sacrifice de ce qu'il a de plus cher au monde. Je passe aux décisions du conseil — le 29 juin, jour de saint Pierre et de saint Paul, nous nous sommes réunis à saint-Régent sur les bords de la Seine, rendez-vous des pecheurs de la première division sur la rive gauche de la rivière, débarquement et distribution rapide des armes devant Saint-Florent. Je recommandai la plus grande promptitude dans ce mouvement, d'où dépend le succès de la première journée. La distribution devant être faite au point du jour, on se mit en marche à quatre heures. Jonction aux Ponts-de-Gennevilliers les divisions du Poitou. Prise d'armes le même jour de Georges d'Anjou, de François de Valois, de Guillaume au Mans, de Joseph de Rennes, de Thomas à Becket. En cas de contretemps, point d'hésitation. Les divers centres commandés par des bataillons marqués d'un numéro vert. Deux fusées partant de Liroche donneront le signal des mouvements. Une sentinelle qui le centre-ordre. Après la réunion et les engagements prévus avec des postes détachés, marche combinée sur Paris. Le général Couétes donna ses ordres à Saint-Florent, et l'on me trouva à La Roche au moment d'agir. Je vais faire l'appel sur la liste des signatures. »

Parmi les noms, toujours si nombreux pour la plupart défigurés et chargés de sobriquets; Hercule reconnut ses principaux généraux et hommes du voisinage, et plusieurs notamment fu il croyait hors de France. Après que chacun eût répondu, le comte prononça d'une voix forte le nom de Liroche, et s'adressant à son adjoint, il ajouta d'un ton simple :

« Qui a l'honneur de votre commandement? »

« Et quel est le nom de votre commandement? »

« Au nom de Dieu et du roi, sur mon honneur et ma conscience, je jure obéissance à mes chefs reconnus; je jure de défendre au prix de ma vie et de celle de mes parents, et de quelque personne que ce soit qui pourrait mériter l'alliance en peul. »

« Et dans le premier effet de cette parole le comte reprit avec feu : — Ici même, au milieu de nous, un espion nous écoute. Point de trouble; il est en nos mains, et quel qu'il soit, il ne peut échapper à notre justice. Les conjurés, dans le même silence, se regardèrent entre eux. »

« Je demande qu'il soit jugé immédiatement, et avant que je le fasse connaître, afin que nul ne soit tenté de le secourir. »

Hercule, se voyant dénoncé, ne bougea point de sa place, non plus qu'aucun des hommes qui étaient là.

« C'est à vous, M. le comte, dit une voix, de donner le premier ordre. — La mort! dit M. de Liroche en se détournant, — La mort! répétaient les autres. — Qu'on le désigne! dit la première voix. »

Le comte, le bras étendu, allait parler, mais Hercule ne lui en laissa pas le temps et s'élança vers la table sous la lumière des lampes.

« Je suis sans doute celui dont on parle, mais je n'ai été ni un espion ni un traître. »

« Votre nom? dit un autre. — Je m'appelle Hercule de Liroche, je suis né dans cette maison, et je me trouve ici par hasard. »

Le capitaine prononça ces paroles d'une voix aussi calme que celle de son père; elles produisirent parmi les conjurés une sensation visible où l'on distinguait l'horreur et l'admiration. Un d'eux se leva et se tourna avec quelque embarras vers le comte comme pour l'interroger :

« Major, vous connaissez le comte, est le comte d'une voix sourde. — Et le moment? répéta-t-il. — Sur-le-champ. »

On se taisait, mais ce silence laissait voir ce qui se passait dans les cœurs. Hercule tira son épée et la présenta par la poignée.

« Je ne suis pas un espion, je ne suis qu'un ennemi, et j'ai surpris vos secrets malgré moi. Que ce soit mon seul titre à mourir de vos mains. Vive la République! »

Son regard, fermement fixé sur le comte, semblait s'adresser qu'à lui ces paroles. L'homme qui prenait le titre de major lui demanda tout bas s'il n'avait rien de plus à dire. Hercule mit la main sous son uniforme et en retira un couteau qu'il jeta sur la table en disant :

« J'oubliais encore cette arme. »

« Avertissez deux hommes qui portèrent avec un certain respect la main sur l'épée, tandis que d'autres se groupaient silencieusement en petits militaires qui s'alliaient à quelques pas sous les piliers. Les deux hommes qui tenaient l'officier le menèrent vers le mur opposé, et cette exécution sans suris et sans appareil ne semblait plus qu'une froide horreur. A ce moment même, des coups sourds retentirent dans les profondeurs du caveau. Le comte se leva en criant : — Tirez sur le traître! Mais en même temps l'ouverture livrait passage à des hommes en uniforme, la baïonnette au bout du

fusil et qu'on ne distingua que lorsqu'ils furent tout proches. Le comte se précipita et courut sur Hercule en levant une arme qu'il tint en l'air; cet homme était Langevin qui poussait des cris affreux. D'un coup de feu remplirent le caveau d'une fumée épaisse qui ajouta à la confusion. Hercule vit tomber près de lui deux ou trois hommes. Tout ceci dura moins qu'un éclair. Comme Hercule se précipitait vers les soldats, une balle partie du fond lui perça le bras. — Arrêtez! obéissez à votre capitaine! »

« Capitaine! lui dit son lieutenant la rage dans les yeux, je vous bien hardi. Vous n'êtes plus qu'un prisonnier, rendez-moi votre épée. Deux soldats saisirent Hercule, et les autres, poussés par l'officier, pandirent en tout sens dans l'enceinte, à la lueur de quelques torches. Le gros des conjurés avait disparu par une issue fermée de lourdes portes. Il ne resta que quatre ou cinq hommes qui étaient tombés, et qu'on dut laisser sur place. Parmi eux, on distinguait la grille, Hercule et un autre des conjurés Langevin, qui s'attachait à ses habits. — C'est sans doute ma présence en cet endroit que l'on accuse. »

« Je n'ai point à vous répondre, capitaine; vous rendrez compte de moi. »

« Les soldats se précipitèrent dans l'issue, dont les grilles venaient de se fermer. Ils rebrouillèrent par de longs corridors jusqu'à une porte qui s'ouvrait sur un grand réfectoire. Un endroit où le rompart était d'habitude, était devant différents que les chousins s'étaient échappés. On entendait le bruit de la porte qui se refermait, et l'on vit de loin occupé par un détachement de soldats. Hercule marcha le dernier, entre les hommes qui lui entouraient, et se précipita dans le réfectoire. — Comment, diable! capitaine, vous m'avez vu avec de l'épée? — C'est à dire, s'écria Hercule avec empressement, que tout est fini. Quant à moi, je n'ai travaillé personnellement, et sans doute je n'ai rien fait. — Je n'ai point à vous répondre, capitaine; vous rendrez compte de moi. »

« Le lieutenant Simon s'approcha du commandant et dit d'une voix basse : — Je ne crois pas que Liroche soit coupable. C'est un brave homme, fier, entêté, mais incapable d'une trahison. — Je ne demande pas mieux que de le sauver, dit le commandant. — C'est un traître, dit le lieutenant. »

(La suite à demain.)

La chambre des députés, dans sa séance du 31 mars, a repris la discussion du projet de loi sur les douanes. La chambre en est restée au tarif relatif au traité fait avec la Sardaigne. Bœufs et vaches pesant par tête : mâles 400 kil. ou plus, 40 fr. id. 300 kil. et moins de 400, mâles : 35 fr., femelles 20 fr. id. 200 kil. et moins de 300, mâles : 25 fr., femelles 12,50 fr. id. 100 kil. et moins de 200, mâles : 15 fr., femelles 7,50 fr., id. moins de 100, mâles : 6 fr., femelles 3 fr. Les taureaux, bouvillons, taureaux, gônissés et veaux paieront moitié des droits ci-dessus, selon leur catégorie de poids.

M. Lherbette a réclamé la parole sur l'ordre de la discussion et demande s'il s'agit d'une discussion commerciale ou politique; il était important, a-t-il dit, de connaître le terrain de la discussion.

M. Guizot a répondu que le ministère s'expliquera sur tous les points, sur la question spéciale comme sur la question politique. Quant à prendre la parole, il est juge du temps et du moment où il croira devoir la réclamer. Cette discussion n'a pas d'autres suites.

La parole est à M. Maurat Ballange pour développer l'amendement suivant qu'il a présenté.

« Les droits de douane, à l'importation des bestiaux provenant des états sardes, continueront d'être perçus conformément aux lois existantes. »

L'orateur prétend que le tarif proposé par le gouvernement diminue d'un cinquième les droits actuels. L'intérêt de l'agriculture et des propriétaires du Midi exige qu'il soit repossé. De plus, le traité fait avec la Sardaigne est impolitique.

Cet amendement est combattu par M. Falchiron.

M. Lherbette, député, a déposé un amendement additionnel à l'article 1er du projet de loi sur les douanes. Cet amendement est ainsi conçu :

« Les navires sardes arrivant dans les ports du royaume de France seront traités, soit à leur entrée, soit pendant leur séjour, soit à leur sortie, sur le même pied que les bâtimens nationaux, pour tout ce qui concerne les droits de tonnage et autres charges qui pèsent sur la coque du navire. Cette disposition n'est point applicable : 1° à la navigation de côte ou de cabotage, qui demeure réservée au pavillon national ; 2° à la législation particulière qui régit la navigation des colonies et qui demeure également réservée. »

(Au départ du courrier aucun résultat n'était encore connu.)

La chambre des pairs a continué aujourd'hui la discussion de la proposition de M. le comte Daru. La chambre est restée au dernier § de l'art. 2 ainsi conçu : « Il mentionnera (le récépissé) : 1° La disposition des art. 4 et 5 de la présente loi ; l'obligation pour le souscripteur de se présenter pour échanger le récépissé contre une ou plusieurs actions définitives, après la constitution légale de la Société. »

Ce § est mis aux voix et ne donnant lieu à aucune discussion. Il est adopté.

L'art. 2 est mis tout entier aux voix et adopté.

L'art. 3 est ainsi conçu : « Les récépissés ne pourront pas être cotés à la Bourse. Toute publication d'un cours quelconque de ces valeurs avant l'ordonnance royale portant autorisation de la Société anonyme, sera punie d'une amende de 500 à 3,000 fr. L'art. 3 est également adopté.

Le projet de loi sur l'armement des fortifications sera examiné mercredi ou jeudi dans les bureaux. L'opposition de gauche s'est réunie hier pour arrêter sa liste de candidats pour la commission chargée de l'examiner. Le centre gauche n'a pas pris de résolution contre le projet comme la gauche : M. Thiers est décidé à l'appuyer. Mais la gauche espère obtenir sa neutralité ; M. Allard, l'un des fidèles de M. Thiers s'est hautement prononcé en faveur du projet et a demandé au gouvernement de l'appuyer pour être nommé commissaire. La gauche voudrait en faire une question de cabinet.

On lit dans le Moniteur : Le Courrier Français a été mal informé quand il annonce, dans son numéro du 30 mars, que les troupes de la garnison de Paris sont consignées depuis deux jours.

Nous pouvons assurer qu'il n'a été donné aucun ordre de cette nature, et nous ajouterons que toutes les assertions contenues dans le même article de ce journal ne sont pas plus exactes que cette nouvelle.

Le Moniteur publie le tableau comparatif des principales marchandises importées en France pendant les deux premiers mois des années 1845, 1844 et 1843, avec l'indication des droits perçus et des qualités qui existaient en entrepôts à la fin du mois de février. En voici le résumé d'après le chiffre des droits perçus :

Importations. — Mois de février, 1845 : 11 millions 400,000 fr.; 1844 : 11 millions 407,000 fr.; 1843 : 12 millions 362,000 fr. Importations. — Janvier et février, 1845 : 22 millions 828,000 fr.; 1844 : 21 millions 757,000 fr.; 1843 : 23 millions 93,000 fr.

Nouvelles et faits divers.

D'après le Correspondant de Nuremberg, le cabinet de Berlin a adressé à la Russie et à l'Autriche une note dans laquelle il exprime le devoir qui lui incombe, en qualité de membre du Zollverein et particulièrement comme puissance associée, de rouvrir avec l'Espagne des relations qui reposent sur des principes naturels et historiques et qui sont vivement réclamées par les intérêts matériels du présent. Il se verrait donc contraint, dans le cas où une commune reconnaissance de la reine Isabelle ne pourrait pas avoir lieu, de s'abstenir de l'obstacle qui a existé jusqu'ici et d'agir avec indépendance, c'est-à-dire d'envoyer un représentant à Madrid et d'établir des relations politiques régulières.

On a reçu des nouvelles de Havane du 20 février. Voici ce qu'elles contiennent : L'exemption de droits qui avait été accordée par le gouvernement général pour six mois, à l'importation du riz, des patates et des bois de construction, à la suite des désastres du dernier ouragan, devait cesser le 20 février par suite des ordres reçus de Madrid. Les bâtimens qui se trouvaient dans la rade de la Havane ne pouvaient trouver de fret à cause

Toute la ligne de territoire argovien limitrophe du canton de Lucerne est couverte, soit de réfugiés, soit de volontaires bien armés, qui paraissent, dit un de nos correspondans, animés des meilleures dispositions, et n'attendent que l'ordre d'entrer.

Le gouvernement de Berne, à la date du 27 mars, n'avait encore décidé aucune levée de troupes; mais, pour le cas où Lucerne appellerait des secours des cantons primitifs, il s'était mis en mesure de parer à tout événement.

Suivant des nouvelles de Rome, parvenues à la Gazette d'Augsbourg, les efforts des cours d'Autriche et de France auprès du Saint-Siège et du général des jésuites pour faire renoncer ces derniers à user de leur appel à Lucerne, n'ont pas eu le succès qu'on en attendait.

Affaires des Etats-Unis.

On lit dans le Journal des Débats, à propos du message de M. Polk :

Ce document est ce qu'on pouvait attendre d'un homme qui doit l'autorité suprême au général Jackson, et qui est forcé de subir le protectorat de ce chef exigeant. Ce sont toutes les opinions bonnes ou mauvaises du vieux général, fidèlement reproduites. Le général Jackson fut porté à la présidence, il y a seize ans, par le parti qui préconisait la souveraineté individuelle des Etats; le manifeste de M. Polk s'ouvre par une déclaration en faveur des droits de cette souveraineté locale. Il s'y mêle de sages idées sur les ménagemens dus aux minorités, que le général était peu enclin à respecter; mais c'est une manière de mettre en scène le droit de veto dont, avec beaucoup de raison au surplus, M. Polk prend la défense. Une partie considérable de l'opposition conservatrice avait eu le tort de se montrer hostile à cette prérogative du premier magistrat, en se fondant sur l'abus qu'en avaient fait le général d'abord, M. Tyler ensuite.

Le général Jackson était l'ennemi acharné, irréconciliable d'une banque centrale. Il a mis l'Union en feu pour renverser celle qui avait eu la hardiesse de le braver. M. Polk se prononce énergiquement contre tout projet de banque nationale. Il y voit un germe d'aristocratie. Le général pensait, d'après les idées accréditées dans le Sud par l'école virginienne, et conformes aux intérêts du Sud, qui est principalement agriculteur et très-peu manufacturier, que les droits de douanes doivent être très-modérés, et qu'il faut les établir surtout pour procurer au pouvoir fédéral les ressources dont il a besoin pour fonctionner : M. Polk exprime l'opinion d'un tarif faible, et proclame que c'est seulement par incident que le tarif peut servir à protéger les fabriques.

La partie la plus importante du Message est celle qui concerne le Texas. M. Polk est d'opinion, de même encore que le général, que le Texas appartenait à la fédération depuis longtemps, et qu'il n'en avait été détourné que par une fautive interprétation des traités. L'incorporation du Texas, dont il est, on le sait bien, le chaud partisan, n'est à ses yeux qu'une restitution. Il reprend le bien des Etats-Unis, où il le trouve. Il entreprend même de prouver à l'Europe que c'est pour le bien de l'espèce humaine. C'est une paisible acquisition, dit-il; pas si paisible; car enfin les citoyens des Etats-Unis qui se sont emparés du Texas y sont entrés les armes à la main, et c'est bien à coups de fusil qu'on a vaincu l'infortuné président de la république mexicaine à San-Jacinto, quand il a révoqué en doute que le Texas fût de toute éternité la propriété de la fédération ou de ses enfans perdus.

M. Polk ne peut l'ignorer. L'envahissement du Texas par les Anglo-Américains est odieux à l'Europe, à cause de l'esclavage qu'ils traînent après eux. Tant qu'il ne répondra pas à ces réquisitoires de l'Europe, ses arguments porteront à faux. Mais il n'en parle pas même par allusion. A lire le Message tout entier, on croirait que l'esclavage est inconnu sur le sol des Etats-Unis, qui s'y laissent cependant dégrader plus que tout autre peuple au monde. On est même étonné d'y rencontrer des phrases telles que celle-ci, que toutes les distinctions de naissance et de rang sont abolies. Il ne faut pas s'y tromper cependant. La spoliation infligée au Mexique par l'incorporation du Texas, quelque répréhensible qu'elle soit, eût passé inaperçue peut-être, mais la propagation systématique, audacieuse, d'une institution aussi exécrable que l'esclavage, est un crime contre la civilisation, dont les Etats-Unis n'obtiendront jamais le pardon.

Le New-York-Herald fait les réflexions suivantes sur le discours d'inauguration de M. Polk :

« Le Texas occupe une grande place dans le Message, et la vieille histoire, qu'il nous a jadis appartenu et qu'il nous a été indignement enlevé, est répétée. Nous ne voulons pas entamer ici de polémique, mais il faut dire que quand il promet que l'acquisition de ce territoire garantira notre frontière du sud-ouest de l'agression, M. Polk n'est que rappelés sans doute pas la lettre du général Jackson au président Monroe, récemment publiée, lettre dans laquelle il balaye cette idée comme absurde et ridicule. Ajoutons que le raisonnement tout entier, fondé sur le danger possible des querelles limitrophes, si le Texas restait état indépendant, ne prouve rien; car, après l'acquisition du Texas, le même argument s'appliquerait au Mexique, qui serait alors notre voisin. Malgré ces vues erronées, nous augurons du langage modéré du président qu'il procédera par voie de négociation à l'arrangement final de la question. Il ne fait aucune allusion directe ni même indirecte au Mexique, sauf quand il dit que la question d'annexion ne regarde que le Texas et les Etats-Unis, et que par conséquent aucun autre gouvernement ni peuple n'a le droit de s'en mêler. La déclaration sur l'Oregon est assez vive, si nous considérons que des négociations sont pendantes à propos de ce territoire. En somme, cependant, le Message est convenable, modéré, sans prétentions; puisse-t-il en être ainsi de l'Administration dont il est le prélude! La position de M. Polk est environnée d'entraves et de périls. Il occupe le poste le plus élevé dans le gouvernement de ce pays, à une époque de crise très-importante, non-seulement dans ses affaires, mais dans le monde. Cette république en est arrivée maintenant à exercer une grande influence sur les nations de l'ancien continent. A sa destinée se rattachent les destinées de la liberté et de la race humaine pour les siècles à venir. »

On lit dans le Morning-Chronicle :

« On ne saurait nier qu'en Amérique les intérêts plus ou moins matériels et plus incultes qu'on rattache à la possession de la terre, dans un pays où cette terre est désfrichée par son possesseur, n'aient triomphé des idées plus civilisées, plus intellectuelles et plus chrétiennes, créées par la prospérité, l'éducation et les relations avec l'Europe. Le Sud et l'Ouest sont arrivés de plein pied au premier rang, et c'est maintenant qu'ils ont obtenu dans la dernière élection par suite du défaut d'accord des whigs, est maintenant en l'honneur de rester perpétuellement au pouvoir des démocrates dans la composition des états et des votes qui s'y rattachent. Ceci est, sans nul doute, le grand péril pour l'Union; car nous ne pouvons supposer que les états du Nord-Est se contentent de rester en minorité aux mains d'une majorité de possesseurs d'esclaves. »

Mais à quelque degré que ces intérêts plus barbares puissent dominer, nous ne saurions nier qu'ils ne soient représentés par des hommes d'état aussi habiles, aussi intelligens que leurs rivaux. Rien, en effet, ne pouvait être plus politique ou plus admirablement conduit que toute la série de stratagèmes et de manœuvres à l'aide desquels le parti démocratique a triomphé dans la dernière élection. Nous n'avons jamais cru qu'en nommant un chef inconnu ce parti pût en choisir un incapable, et la conduite ainsi que le message de M. Polk nous confirment dans cette idée. Nous craignons de trouver en lui un ennemi formidable et audacieux. »

de prudence ni d'honneur. En cas de guerre, on serait à même d'y recourir, et on la prendrait, certes en temps qu'il n'en faudrait pour augmenter nos flottes, mais on n'ose rien ajouter; elle n'est donc pas plus urgente que tout autre préparatif de défense; elle l'est mille fois moins que l'augmentation de nos côtes, de nos vaisseaux et de nos frontières; elle l'est mille fois moins que l'augmentation de notre armée, augmentation qui ne peut avoir lieu que lentement; elle l'est mille fois moins que l'approvisionnement de nos arsenaux, qui sont à peu près vides.

Demander aujourd'hui l'armement des fortifications de Paris, c'est rappeler que le ministère actuel, à son avènement, se préoccupait moins de la question du dehors que de la question du dedans; c'est faire douter qu'on ait eu, en proposant la loi des fortifications, une pensée nationale; c'est laisser croire, enfin, qu'on se défie de la ville même qui a fait la révolution de juillet.

Les réflexions que nous nous entendons faire de toutes côtés autour de nous.

Elles sont d'autant plus naturelles que tout le monde sait de quelle masse de régimens le gouvernement actuel est entouré, de quel matériel immense est rempli sa forteresse de Vincennes ou s'étonne que quarante mille hommes de garnison, placés à Paris, soit autour de Paris, ne puissent le tranquilliser quand surtout on pense que le gouvernement consulaire, à son apogée, au milieu des troubles de la Vendée et d'une guerre se prolongeait avec la moitié de l'Europe, n'avait près de deux mille quatre cents soldats sans garde nationale.

Il est à la dépense que veut faire le ministère est prématuro. Elle est aussi fort considérable; car, au dire des hommes de métier, la somme de 17 millions ne suffira point à solder les dépenses pour lesquelles on les réclame; elle n'est qu'un commencement et si la chambre donne cet acompte, on la dira engagée pour le reste.

On se disloque de toutes parts; et aux causes politiques s'ajoutent se viennent joindre de fréquents accidents humains les plus acharnés étaient form de sécher. Le mal est atteint d'une fièvre lente, d'une maladie de longue durée qui lui interdit provisoirement tout travail, même de signature. M. Lacave-Laplagne a été saisi aussi d'une affection qui menace de prendre un caractère plus grave et qui ne permet pas non plus de diriger les affaires de son département.

Sur l'autre côté, M. Cunin Gridaine, ne pouvant se consoler de la démission de M. Duchâtel et de la trahison de Martin (du Nord) à l'occasion de la graine de sésame, a donné sa démission, et déclaré qu'il se retirait de la discussion sur la loi des douanes. On a fait auprès du ministre de nombreuses instances fort vives pour l'engager à reprendre son portefeuille. Il s'est montré inflexible jusqu'à ce que les grands ressorts n'ont pas encore joué; en sorte qu'on ne peut espérer résoudre la chaîne dont les anneaux s'en détachent. (National.)

Affaires de Suisse.

Les nouvelles particulières qui nous sont transmises de la Suisse et qui émanent des meilleures sources, nous ont fait connaître un insurrectionnel projeté par les réfugiés lucernois dont les journaux suisses ne font plus mystère, ce mouvement qui devait éclater dans la nuit du 26 au 27 mars, a, en raison d'un retard de peu de jours par suite de divisions survenues entre les membres du comité lucernois, mais parmi ceux du comité auxiliaire argovien, lequel a fini par imposer toute la conduite de l'affaire aux véritables intéressés, met le gouvernement du canton d'Argovie éviscéré à l'aise vis-à-vis des autorités fédérales. Déjà le conseil d'Etat a adressé les plus vives représentations sur ce que, même où la diète venait de promulguer un arrêté de corps-francs, non seulement il tolérerait publiquement de pareilles bandes sur son territoire, mais ne pourrait empêcher les volontaires d'autres cantons de se réunir sous les drapeaux de la révolte lucernoise.

Le conseil du canton d'Argovie doit avoir à peu près le même sort que sa députation en diète s'étant déchargée de toute responsabilité des conséquences de l'arrêté pris contre les corps-francs, c'était avant tout sur les états qui avaient rendu poignante à un arrêté d'expulsion contre les jésuites que retomber cette responsabilité, attendu que l'effervescence avait été annoncée au sein de la diète comme une conséquence inévitable d'une décision contre les corps-francs, et que cette décision ne serait pas accompagnée également d'une décision contre les jésuites; que toutes les mesures que les autorités fédérales prendraient pour empêcher les sympathies de ses populations pour la cause libérale lucernoise viendraient échouer devant la détermination bien arrêtée de celles-ci de favoriser le triomphe de cette cause.

Le conseil de Berne, invité de son côté par le Vercors à toute entrée de corps-francs, a répondu qu'il ne pouvait empêcher les citoyens d'aller où bon leur semblait, s'ils faisaient des actes illégaux, on pourrait les poursuivre par les voies ordinaires.

La attitude inerte de Berne et de l'appui prêté au mouvement par le gouvernement d'Argovie, à la cause des corps-francs, a été une nouvelle sommation à ce dernier canton, puis, comme on ne peut pas droit, de réunir au plus tôt les membres de son conseil, comme gouvernement cantonal, il propose de convoquer un grand conseil de prendre des mesures de nature à empêcher toute perturbation de la paix publique; mais il est évident que toute décision à cet égard soit tardive.

Le gouvernement de Lucerne n'est pas resté inactif; il a invité les cantons primitifs à tenir leurs troupes à l'abri de l'assistance fédérale; mais il a mis en même temps sa troupe d'élite, toute sa réserve et toute sa garde nationale, qui devrait former un effectif de 11,000 hommes, à la disposition de son gouvernement, et il n'y a pas la moitié de ce nombre disponible; les cantons primitifs ont franchi la frontière argovienne pour se joindre à la troupe de Lucerne, et on assure que le conseil d'Etat de Lucerne a soumis un projet d'amnistie assez large; ce qui évidemment que le gouvernement sont que son existence est gravement compromise.

du peu de produit des récoltes, qui seront, dit-on, de moitié moindres que les années précédentes; et ainsi s'attend-on à voir une grande hausse dans les prix des sucres. Ces derniers commencent à arriver sur le marché, dont la stagnation touchait à son terme. La corvette française *Lapeyrouse* était partie de la Havane pour la Vera-Cruz; mais on attendait le brick *Mercur* et la frégate *la Blanche*.

— On nous écrit de Paris :
A l'occasion du projet de loi sur l'armement des fortifications, le *Courrier Français* et le *National* se répandent en invectives contre le ministère. Ils ne veulent plus aujourd'hui de ce qu'ils réclamaient à grands cris, il y a dix ans. Si le cabinet n'avait pas voulu armer les fortifications ils l'auraient dénoncé à l'indignation de la France. Et voilà les gens qui se disent les organes du pays, prétendent diriger ses destinées et se substituer au gouvernement et aux chambres!

— On écrit de Liège, 31 mars :
Un incendie épouvantable vient de réduire en cendres l'hôtel du gouvernement tout entier. Les archives, seules ont pu être sauvées; à force de travail et de peines, on est parvenu à préserver les bâtimens adjacens. Si ce sinistre affreux avait eu lieu la nuit, tout un quartier de notre ville serait devenu la proie des flammes. Le feu a commencé vers une heure, dans un grenier, où une masse de vieux papiers étaient déposés. Il paraît que c'est un tuyau de poêle qui a crevé, qui a produit ce désastre; en moins d'une heure tout a été embrasé. Beaucoup de personnes, n'écoulant que leur zèle, se sont exposées et ont été blessées.

On cite deux individus tués, un pontonnier et un bourgeois. Une confusion épouvantable régnait; une masse d'individus s'introduisaient dans les appartemens et jetaient par les fenêtres tout ce qui leur tombait sous la main. Beaucoup d'objets précieux ont été ainsi détruits. Les pompes sont arrivées beaucoup trop tard, tout le monde déplore la manière dont ce service est ici organisé.

Il est cinq heures, on est maître du feu.

Le *Köthen Domblad* publie la lettre suivante, du roi de Prusse :
« Plus mon intérêt pour l'achèvement de la cathédrale, est vif, plus vif aussi est celui que je porte à l'association sur l'activité de laquelle repose principalement l'avancement et le succès de cette grande œuvre nationale. Ce serait donc pour moi une joie bien cordiale que de pouvoir assister avec la reine à la fête préparée pour solenniser la troisième anniversaire de son existence. Mais malheureusement je puis à peine disposer à l'avance de mon temps avec certitude, que je suis dans l'impossibilité de répondre par une promesse positive à l'aimable invitation que le président de l'association m'a adressée le 17 du mois dernier, et que je me vois forcé de laisser au comité seul la fixation du jour de la fête. »

— On écrit de Berlin, 7 mars 1845.
FREDERIC-GUILLEME.

Au comité de l'association centrale de l'achèvement de la cathédrale, à Cologne.
— La *Gazette de Cologne* publie ce qui suit :
Le Rhin est sorti de son lit. Ce débordement, tel qu'on n'en a pas vu depuis deux générations, occasionne d'affreux dégâts et on fait craindre de plus grands encore, car l'eau continue à monter. Les rues voisines du fleuve sont inondées et ne communiquent qu'au moyen de nacelles avec le reste de la ville. Deux est presque entièrement submergé et forme une île. Les dragons qui y sont en garnison, ont été obligés de quitter leur camp et de se réfugier dans les environs. Un bateau à vapeur entretenant la communication entre les deux rives, elle est interrompue dans les deux sens, les jours de pluie.

On vient de mettre en vente à Paris un important travail de M. Joseph de Guignes, intitulé : *Les lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Ecosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du State Paper Office de Londres, et des principales archives et bibliothèques de l'Europe*, forment sept volumes in-8°. Cet ouvrage est dédié à la reine d'Angleterre.

— On écrit de Trieste, 15 mars :
Les lettres qui arrivent de l'étranger, et plus particulièrement de la France et de l'Angleterre, où résident la plupart des réfugiés italiens, sont invariablement décachetées par l'administration des postes autrichiennes, et il en résulte parfois que des personnes complètement étrangères à la politique sont exposées à des vexations. Il y a un redoublement de sévérité dans la surveillance que la police exerce sur tout ce qui vient du dehors, personnes, livres, journaux, etc.

De nouvelles arrestations ont eu lieu en Calabre; les commissions d'enquête instituées à Naples et à Rome déploient une grande activité, et un système d'espionnage et de terreur s'organise partout.

— On écrit de Naples, 11 mars :
On dit que le roi de Trapani fera prochainement un grand voyage et ira à bord de son yacht quelque temps à la cour de Louis, Philippe.

La plus grande partie de ces documents furent saisis chez le duc d'Archoth, lorsqu'on l'arrêta; c'est ainsi qu'ils sont passés dans les archives.

Sur la mission que ce seigneur reçut des états généraux, sur ses relations avec la cour de Madrid, sur son emprisonnement, sur son procès, tout ce que nous savions se réduisait à peu près aux renseignements contenus dans la lettre que les états écrivirent, le 18 mai 1634, au conseiller-pensionnaire Schotte, lequel se trouvait aussi, de leur part, à Madrid, et dans le dépêche du roi aux états, en date du 13 juin suivant (1). Aujourd'hui cet épisode intéressant de l'histoire de nos assemblées nationales sera connu dans tous ses détails.

Il résulte clairement des pièces que nous avons fournies les archives de Simancas, que Philippe IV n'avait pas autorisé l'infante Isabelle à assembler les états généraux, et que cette réunion lui causa un vif déplaisir; car c'était le 28 août que l'infante expédiait ses lettres de convocation, et le 27, le roi lui écrivait que, « quelque confiance qu'il eût dans les états, il fallait, autant que possible, éviter de pareilles assemblées; parce qu'elles embarrassaient, le plus souvent, par les nouveautés qu'elles mettaient en avant, le cours d'autres affaires plus importantes. » Il désirait donc que la convocation des états fût différée, et que pour cela l'infante usât des prétextes qui lui suffiraient les plus propres à leur donner satisfaction. Mais Isabelle, touchée des souffrances du pays, et des dangers qu'il courait par suite de la perte de Venloo, Ruppremond, Sitard, Erckelens et Limbourg, n'avait pu résister aux instances que plusieurs provinces lui avaient faites, afin qu'elle indiquât une assemblée générale des représentants de la nation.

Lorsque Philippe IV apprit que des députés des états généraux étaient déjà entrés en pourparlers, à Maestricht, avec des commissaires des provinces-Unies, pour traiter de la conclusion d'une trêve, il en exprima son mécontentement à l'infante et au marquis d'Aytona : « Ce sont de pareilles assemblées, écrivit-il à sa tante, qui, en d'autres temps, ont entraîné la perte des Pays-Bas, et l'on peut craindre le même résultat aujourd'hui. Je charge donc V. A. de tenir la main à la conservation de l'autorité royale. Il recommandait au marquis d'Aytona de faire traîner en longueur les négociations entamées, et d'endormir les états généraux, jusqu'à ce que l'on connût le résultat d'une mission extraordinaire qu'il avait donnée, en Italie et en Allemagne, au conseiller-régent Vilani. Quelques jours auparavant il avait révoqué les pouvoirs dont il avait investi l'infante par une patente du 26 juillet 1629, à l'effet de traiter d'une paix ou d'une trêve avec les états généraux des Provinces-Unies (2).

Cependant les états généraux belges, qui n'avaient aucun soupçon de ce machiavélisme du cabinet de Madrid, étaient entrés de bonne foi en négociation avec les états généraux des Provinces-Unies, d'abord à Maestricht, et ensuite à La Haye; ils avaient trouvé dans ceux-ci, bien des répugnances à vaincre; ils avaient eu à lutter contre bien des obstacles; mais enfin ils étaient parvenus à tomber d'accord avec les états rebelles (comme on les nommait alors) sur plusieurs points importants.

Ils n'avaient, du reste, rien fait, sans être autorisés par l'infante et par ses ministres (3). Cette princesse avait vu et approuvé les instructions données à leurs députés, et ils avaient eu soin de porter successivement à sa connaissance tous les incidents qui s'étaient présentés dans le cours de la négociation. Ils avaient donné une preuve plus éclatante encore de leur soumission envers l'autorité du roi et celle de l'infante en signant des lettres reversales par lesquelles ils déclaraient que tout ce qu'ils traitaient ou négocieraient serait négocié par eux sujets obéissants et fidèles du roi; sous son aveu et agrément, et sans préjudice de ses autorités et hauteurs; que, avant de conclure aucun traité, comme procureurs du roi, substitués par l'infante, ils en feraient rapport à S. A. pour entendre sa volonté, etc. Ils avaient, en outre, constamment déclaré aux états des Provinces-Unies qu'ils entendaient demeurer à toujours bons et fidèles vassaux et sujets du roi. Ils n'avaient accordé aucun point sinon sous la réserve expresse de la ratification et d'un de S. M. Ils avaient enfin rejeté beaucoup de demandes et de propositions qui auraient pu déplaire à leur souverain, tandis que, pour obtenir des conditions dont l'Espagne seule devait profiter, ils avaient cédé en des points importants concernant le trafic et la navigation; ils avaient consenti à livrer Breda, pour avoir Fernambouc; ils s'étaient refusés à la conclusion d'une ligue offensive et défensive entre eux et les Hollandais, pour le maintien de leurs droits et privilèges; ainsi que pour l'observation du traité; ils s'étaient refusés, de même, à la démolition des châteaux d'Anvers, de Cambrai et de Gand; à la sortie des Pays-Bas de toute la milice espagnole; à ce que les gens de guerre dans ces provinces fussent au service des états, et non à ce que, dans les villes maritimes de Flandre, le roi ne pût établir des garnisons, etc. (4).

Les états hollandais, ayant de pousser plus loin les négociations, demandèrent qu'on leur exhibât des lettres du roi desquelles il apparût qu'il avait autorisé la substitution faite par l'infante, en vertu de ses pouvoirs de 1629, dans les lettres des députés

putés belges; sans cela, ils ne voulaient tenir ces derniers pour dûment qualifiés. L'infante, afin de pouvoir satisfaire à leur vœu, dépêcha plusieurs courriers en Espagne; mais elle ne reçut que des réponses évasives. Les Hollandais recommencèrent leurs hostilités.

Ce fut dans cette situation de choses, que les états généraux résolurent d'envoyer à Madrid l'évêque d'Ypres et le duc d'Archoth, auxquels ils adjoignirent un autre membre de leur assemblée, le pensionnaire de Bruxelles, Charles Schotte. L'instruction de ces députés, qu'Isabelle apostilla dans les termes les plus bienveillans, les chargeait principalement de supplier le roi « qu'il fût servi de renouveler la procuration donnée à l'infante en 1629, ou bien d'agréer et ratifier la substitution par elle faite en vertu de ladite procuration, avec clause, veu de ce qui s'était traité et se traiterait au nom de l'assemblée des états, sous promesse que ceux-ci et leurs commissaires n'engageraient en rien les termes des reversales qu'ils avaient données; que S. M. fût servie aussi d'accorder et moyennant certaines difficultés concernant Fernambouc, les hostilités aux Pays-Bas, ainsi que l'échange des villes de Breda et de Gueldre. »

(La suite à demain)

ANNONCES

AVIS

AMATEURS DE FLEURS

ALEX. VERSCHAFFELT, fleuriste de Courmoulin, a l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'il vient d'arriver à Liège avec un assortiment extraordinaire de magnifiques FLEURS, PLANTES à savoir :

Une grande variété de beaux Camélias; en fleur, Rhododendrons Arboreum, Azalées Indica, Erica, Confétoles, parmi lesquels Anracaria à Exelsa de 4 à 5 pieds de hauteur, nouvelles plantes d'Orangers et autres plantes pour terre; les plus belles espèces de Rosés, entr'autres, la Reine, Rose mousseline perpétuelle, ainsi qu'une grande quantité d'autres plantes dantes.

Toutes ces fleurs et plantes seront vendues publiquement Les Mardi 8 et Jeudi 10 Avril, à l'heure ordinaire, au local de M. MOOYMAN, à la Toison d'Or, dans la dite Raamstraat. On peut les examiner audit local dans la journée de Lundi, 7 avril.



PAQUEBOTS A VAPEUR

le Hâvre et Rotterdam

Les jours de départ sont fixés au 4, 12, 20 et 27 du mois, de Rotterdam et du Hâvre. Prix de passage, nourriture comprise, 1^{re} Chambre frs. 60; 2^e frs. 45. Le steamer *Hambourg*, capitaine MARESSAL, partira de Rotterdam le Hâvre, le 4 avril, matin. S'adresser chez MM. Smith & Co., Boomplaat, N^o 70, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 1^{er} Avril.

	31 mars	Ouvvert
Dette active 21	64 1/2	64 1/2
Dito dito 3	78 1/2	78 1/2
Dito en liquidation 3	—	—
Dito dito 4	99 1/2	99 1/2
Dito des Indes 4	—	99 1/2
Syndicat 4	—	99 1/2
Société de Commerce 4	151 1/2	151 1/2
Act. du lac de Harlem 5	—	—
Chemin de fer du Rhin 4	—	113 1/2
Act. du Chemin de fer Holland. 4	—	126 1/2
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 5	—	108 1/2
Dito dito 1828 & 1829 5	—	108 1/2
Inscript. au Grand Livre 6	—	75 1/2
Certificats au dito 6	—	78 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	—	100 1/2
Emprunt de 1840 4	93 1/2	93 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp. 4	—	92 1/2
Passive 5	—	7 1/2
Dette différée à Paris 5	—	8 1/2
Deferré 5	—	—
Espagne 5	—	25 1/2
Dito Ardoin 3	—	42 1/2
Coupon Ardoin 3	—	29 1/2
Obligations Goll. & Comp. 5	—	106 1/2
Autriche 5	—	—
Dito métalliques 2	—	—
Dito dito 2	64 1/2	—
France 3	—	—
Belgique 3	—	—
Brésil 2	—	—
Portugal 2	—	—

L'aspect du marché en fonds hollandais était en général peu favorable. Les actions de la Compagnie des chemins de fer, ont partagé le sort de la Bourse. Les fonds espagnols et portugais n'ont pu se soutenir à leur cours; ces derniers ont donné lieu à quelques opérations. Les brésiliens ont également subi par suite de quelques ventes opérées en ces fonds, une baisse de 2 1/2 p. 100. Cours de l'argent: Es. à garantie 2 1/2 à 3 p. 100; prol. 3 p. 100. Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 p. 64; Société de Commerce Ardoins 25.

Bourse de Paris du 31 Mars.

France	Cinq pour cent	—
Espagne	Trois pour cent	—
Belgique	Emprunt Ardoin	—
Pays-Bas	Act. différée	—
Naples	Nouv. dito	—
Portugal	Passive	—
Autriche	Certificats Falconet	—
Espagne	Dette active	—
Pays-Bas	Dito	—
Belgique	Dito	—
Pays-Bas	Paquet belge	—
États-Unis	Obligations de la Banque	—

LA HAYE, chez Léopold Labenbergh, 1845.

VARIÉTÉS.

Lettre de M. de S. à M. de P. Les questions de la chambre des représentants belge :
Sur les documents concernant les anciennes assemblées nationales des Pays-Bas, qui existent dans les archives de Simancas et dans les bibliothèques de Madrid.

(Suite. — Voir notre n^o 77.)
Les instructions que j'annonçai, les 14 et 19 juillet 1833, les états généraux assemblés à Bruxelles, à George Chambellain, évêque d'Ypres, et Philippe, prince-comte d'Ardenberg, duc d'Archoth, en vertu de sa patente de 1629, pendant son séjour à Madrid (les évêques d'Ypres et de Liège, et le prince-comte de Brabant).

Les procès-verbaux des conférences qui eurent lieu, à Madrid, entre le duc d'Archoth et les ministres des Provinces-Unies par le duc lui-même.
La correspondance du duc avec le secrétaire d'Etat, André de Goyens, à l'occasion de son arrestation, et la procédure qui fut intentée par ordre du roi.

(1) Voyez la liste jointe à ma lettre du 19 décembre 1841.

(2) Comme je l'ai dit plus haut, deux minutes d'acte de réconvocation. Le premier, en date du 4 novembre 1622, est motivé sur ce que les états généraux des Provinces-Unies ont refusé d'accepter la médiation du roi de la Grande-Bretagne; le deuxième, daté du 13 novembre 1632, est motivé sur ce que l'infante, cédant aux instances des états, et mise par le désir de mettre un terme à la guerre, ne consentit à l'infante, par son intervention, l'inégalité, non-seulement fut contraire à l'intérêt de la nation, mais fut même en opposition au bien de ses sujets (que, pour un malheur si désigné, ne sollicita contre le roi, et qu'il n'avait pas le droit de solliciter, et fut l'usage quelconque de ces déclarations, dont l'une, au moins, celle du 13 novembre, n'était pas de nature à être, dans un quelconque fait, qui s'en serait, sans nul doute, montrée offensée. Ce qu'il y a de particulier, c'est que, dans la première conférence officielle que le duc d'Archoth eut avec les ministres du roi à Madrid, le comte d'Olivera dit à ce que les états des Provinces-Unies avaient, contre toute raison, demandé une nouvelle procuration du roi, en vertu de sa patente de 1629, et que, par suite, l'infante n'avait pu être révoquée, c'était chose assurée que tous, ce que les députés des états obéissants avaient traité et négocié, en qualité de substitués de l'infante, était valable.

(3) Un de ceux-ci toutefois, le chef et président Roose, ne voulut pas parapher l'instruction, donnée le 11 mai 1633, par l'infante aux députés des états généraux, sur les points et articles qu'avaient écrits les comités des Provinces-Unies; mais l'infante par un billet dont j'ai pris copie à Simancas, vint à l'audientier d'expédier l'instruction, nonobstant le refus.
(4) Instruction des états généraux pour l'évêque d'Ypres, en date du 14 avril 1633, envoyée à Madrid, en date des 14 et 29 juillet 1633. Remontrances des états généraux à l'infante, du 7 septembre 1633.